



Réunion du Comité Syndical

du 30 janvier 2013

CS - 1.10

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} mai 2013

Le trentième jour du mois de janvier de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente cinq, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN
S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE
C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 13 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Mme Françoise RAVEY
Pouvoir : Mme. RAVEY donne pouvoir à M. ROOST
S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE
Pouvoirs : Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN
Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Gérard GUYON
C.C.S.T. : M. Claude GIRARD
Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Mme. Céline RAIGNEAU
S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD
C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN





Réunion du Comité Syndical

du 30 janvier 2013

CS – 1.10 Modification du tableau annuel des emplois permanents au 1^{er} mai 2013



RAPPORT

Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle la compétence de l'assemblée délibérante pour créer et supprimer les emplois permanents, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il rappelle également la délibération n° 6.09 du 12 décembre 2012 portant tableau annuel des emplois permanents, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il propose d'apporter une modification à ce tableau, soit la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et la suppression concomitante d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Cette modification, avec effet au 1^{er} mai 2013, prend en compte le déroulement de carrière du personnel au titre des avancements de grade.

Le comité technique paritaire a été consulté le 28 novembre 2012 au regard de la suppression des emplois.

Le tableau des emplois aura donc, à cette date, la configuration suivante :

Grades	Postes ouverts	Postes pourvus
Ingénieur principal détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	1	1
Ingénieur principal	1	1
Attaché principal	1	1
Chargé de mission	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	14
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	5

Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	1
	46	44

Il précise enfin que l'ensemble de ces emplois sont à temps complet.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- VALIDE la modification proposée, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 30 janvier 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Leouahdi Selim GUEMAZI

Préfecture du Terr de Belfort
06 FEV. 2013
Service Courrier